



## Leg a un curateur benevole

Par **domi17**, le **13/01/2016** à **20:40**

Bonjour.

Depuis quelques années je vais 1 heure par semaine chez une dame âgée pour l'assister dans son ménage, ses courses, etc... Je suis déclarée en chèque emploi service. Elle est seule, pas de famille.

Il se trouve que depuis quelques semaines elle est physiquement diminuée et il est question qu'elle soit placée en maison de retraite et veut me désigner comme curateur.

D'un autre côté elle m'a laissé entendre (mais rien d'officiel) que j'étais citée sur son testament.

J'ai cru comprendre qu'un curateur professionnel ne peut être héritier. Ce que je comprend très bien. Est-ce également le cas pour un curateur bénévole ?

Est-ce que quelqu'un peut m'éclairer sur ce sujet.

Merci